

**BILLS—Suite.**

- Laurier (sir W.)—*Suite.*  
 ments de l'Etat—626 ; comme cela, s'il arrive un accident, le gouvernement sera responsable—626.
- M. Daniel—Propose d'établir que c'est un délit de se servir de ces champs de tir sans permission—628.
- M. Ingram—Demande qu'on distribue des cartouches gratuitement aux bataillons scolaires—630.
- M. Hughes—Propose de payer une solde aux bataillons scolaires—630.
- Bill repris en comité—8176.
- Borden (sir Frederick)—Propose d'amender l'article 69 pour provoquer la convocation du parlement dans les quinze jours qui suivront l'appel de la milice en service actif pour la défense de l'empire—8177.
- M. Maclean—Ne veut pas que la milice canadienne serve exclusivement pour la défense de l'empire—8177 ; la loi devrait permettre au Gouverneur général du Canada d'envoyer nos troupes pour la défense de l'empire ; 8177 ; pourquoi imposer des restrictions—8178 ; si nous refusons de remplir nos devoirs envers l'empire, agissons franchement et prenons des mesures pour nous en séparer—8178 ; le temple de Janus n'est pas fermé—8180 ; le salut de la nation et de l'empire est la loi suprême—8180.
- Hon. Fitzpatrick—Pourquoi ne pas laisser au parlement le droit de décider si nos troupes doivent être envoyées au dehors, après tout, cela ne fait que quinze jours de retard, au maximum—8182.
- M. Sproule—Ce serait faire preuve de lâcheté que de ne pas être prêts à faire notre part pour la défense de l'empire en quel que coin du globe qu'il soit menacé—8184.
- M. Robinson (J.)—Considère que le Gouverneur en conseil devrait pouvoir envoyer les troupes où il lui plairait, pour la défense de l'empire—8184.
- M. Gourley—Aucune puissance au monde ne peut détacher de l'empire une partie quelconque du Canada—8185 ; nous voulons que le gouvernement canadien puisse envoyer à son gré les troupes canadiennes dans telle partie du monde qui lui conviendra—8187.
- M. Maclean—La suprématie de la Grande-Bretagne est assaillie de toute part—8188.
- Borden (sir Frederick)—La loi proposée ne diffère pas de la présente loi—8190 ; elle assure la convocation du parlement et celui-ci pourra s'il lui plaît ordonner que la milice aille au dehors—8190.
- M. Hughes—Nous sommes anglais d'abord—8191.
- M. Sproule—Tous les actes du gouvernement tendent à la séparation—8194 ; il vaut mieux faire savoir à l'empire que nous sommes prêts à le suivre tout le temps que cela sera nécessaire—8194 ; si quel qu'un attaquerait Terre-Neuve, il nous faudrait bien aller la défendre—8195.
- M. Borden (R. L.)—Pourquoi ne pas laisser la loi telle quelle, du moment où, dans les quinze jours, le parlement est sûr d'avoir la haute main sur les envois ou non—8199.

**BILLS—Suite.**

- Borden (sir Frederick)—Le projet de loi a été examiné par les autorités impériales qui s'en déclarent très satisfaites—8199.
- M. Barker—Se demande si le Canada n'aurait pas sombré dans l'humiliation, au cas où il n'aurait pas envoyé de troupes en Afrique du Sud—3200 ; cela n'est pas une excuse de dire qu'on a fait comme les conservateurs—8202.
- M. Lavergne (A.)—Ce sont les Canadiens-français qui ont conservé ce pays-ci à l'Angleterre en 1776 et en 1812—8203.
- M. Barker—Rappelle que les gens d'Ontario y ont été pour quelque chose—8204.
- Borden (sir Frederick)—Donne le texte officielle de cette partie de l'acte de la milice en Angleterre décrétant qu'elle ne pourra pas être renvoyée au dehors du Royaume-Uni—8206 ; c'est la même chose en Australie et en Nouvelle-Zélande—8206.
- M. Hughes—Les services volontaires des miliciens anglais peuvent être acceptés pour la guerre à l'étranger—8209.
- M. Maclean—Exprime l'espoir de voir un jour M. Bourassa ministre de la Milice—8213.
- M. Gallier—Ne voudrait pas supposer un instant que le parti libéral pût contenir des hommes qui refuseraient leur secours à la Grande-Bretagne en cas de besoin réel—8215.
- M. Bourassa—La loi de 1855 était bien plus restrictive que celle-ci—8220 ; la loi telle que présentée permet en somme d'envoyer notre milice à peu près partout—8220 ; l'affirmation de la restriction de l'emploi à la défense nationale fait le fond de toutes nos lois de milice—8221 ; il n'y a pas de Gourley ni de Hughes dans les rangs de la droite, il n'y a personne qui ait dit qu'il fallait être un idiot pour être élu aux Communes d'Angleterre, ou que le ministre de la Guerre anglais qui avait rappelé Dundonald était un lâche—8221 ; la droite n'appartient pas à cette secte dont le grand maître faisait appel à la révolte contre la Reine à cause d'une loi passée qui ne lui convenait pas—8221 ; si les chefs du parti libéral hésitaient à passer la loi telle que préparée s'ils cédaient devant les Gourleys ou les Hughes ils s'apercevraient vite que bien des libéraux ne pensent pas comme eux—8222.
- M. Hughes—On sent enfin que c'est M. Bourassa qui a imposé cet amendement comme condition de son support au bill—8222.
- MM. Bourassa et sir Frederick Borden nient—8222.
- M. Hughes—Quels que soient les termes de la loi, on ne pourra pas empêcher les fidèles canadiens de voler à la défense de l'empire—8224 ; l'agitation anti-militariste qu'entretiennent les journaux du gouvernement ressemble aux débuts de 1837 ; le livre de John McMullin de Brockville—8224.
- L'article est adopté tel quel—8225.
- Article relatif aux compensations pour accidents provenant des champs de tir refait et adopté—8227.